



## Le comité de parents de la CSDN UNE VOIX POUR TOUS LES PARENTS

Le comité de parents de la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) a, à sa tête, un tout nouveau président que nous sommes heureux de vous présenter. Il s'agit de **M. François Boivin** qui est

aussi membre du conseil d'établissement (CE) de l'École Plein-Soleil, située dans le quartier Saint-Étienne à Lévis.

« M'engager au sein du CE m'a permis de mieux comprendre le parcours de mes en-

fants. Ça rend les choses plus concrètes », explique le papa qui a choisi de consacrer plus de temps à la vie scolaire de ses deux filles de six et huit ans.

Au CE de l'École Plein-Soleil, on a traité de différents points qui ont entraîné des décisions dont tous les parents pourront bénéficier comme les achats regroupés pour les fournitures scolaires et, un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, la question des devoirs à la maison ! « Les parents ont réellement fait partie des décisions », soutient avec satisfaction M. Boivin, récemment élu à la présidence du comité de parents de la CSDN.

« Au sein du comité de parents, tout le monde peut apporter ses questionnements et ses bons coups, c'est un échange qui va dans les deux sens. Personnellement, mon but est de mettre de l'avant les idées des autres, d'être le porte-parole des parents auprès de la commission scolaire. Je sens d'ailleurs une bonne écoute. On obtient du soutien

et des réponses à nos questions », se réjouit le président.

Cette année, lors des rencontres mensuelles du comité de parents, il a notamment été question du rôle de la protectrice de l'élève, de l'état des négociations provinciales, du développement des technopédagogies et on abordera sous peu la création des fondations dans les établissements.

### Un travail d'équipe

La Loi sur l'instruction publique prévoit cette instance, le comité de parents, précisément pour permettre aux parents de participer à des décisions qui auront un impact sur la vie scolaire de leur enfant. D'ailleurs, la recherche reconnaît la participation des parents comme ayant un impact direct et capital sur la réussite scolaire d'un élève, d'une classe, d'une école et bien sûr, d'une commission scolaire en entier.

Le rôle du comité de parents consiste à représenter les intérêts des parents au sein de la commission scolaire, à défendre leurs besoins et à encourager la participation des parents aux activités de la commission scolaire et des comités.

N'hésitez pas à vous y engager !

Il s'agit d'une voix pour tous les parents !

**Esther Lemieux**  
Directrice générale

